



Saulcy, le 5 mai 2022

Permis de construire

1.

Requérant : Dany Cerf, Rte de Bollement 2, 2873 Saulcy

Lieu : Parcelle no 1217, La Racine, zone agricole

Projet : Création d'une chambre à lait et prolongement de toit

Description : hauteur totale 8.20 m – longueur 6.25 m, largeur 3.70m

Dépôt public : A l'affichage public du 5 au 16 mai 2022. Les oppositions écrites et motivées seront reçues au bureau communal jusqu'au 16 mai inclusivement.

2.

Requérant : Martin Hess, rue des Tilleuls 22, 2873 Saulcy

Lieu : Parcelle no 1375, les Tilleuls, zone HA

Projet : Couvert de terrasse avec local de bricolage et rangement vélos, pose de panneaux photovoltaïques

Description : hauteur totale 5.38 m – longueur 8.50 m, largeur 4.35m

Dépôt public : A l'affichage public du 5 au 16 mai 2022. Les oppositions écrites et motivées seront reçues au bureau communal jusqu'au 16 mai inclusivement.

Modification ordre du jour - Assemblée communale

Lundi 16 mai 2022 à 20.00 heures, à la salle communale.

Modification et rajout :



6. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 55'000.- pour le remplacement du dégrilleur à la SNEP et l'adaptation du local existant.

7. Discuter et voter un crédit cadre de CHF 200'000.00 pour financer les investissements 2021 et 2022 réglés par les liquidités courantes.

8. Divers

Ramassage vieux fer

Une benne sera mise à disposition sur la place en dessus du cimetière, **du lundi 9 mai à partir de 11h00 au vendredi matin 13 mai 2022 jusqu'à 12h00.**



Terrasse de l'été

Durant toutes les vacances d'été du vendredi 1^{er} juillet au samedi 13 août à partir de 18h00, vous pourrez profiter des belles terrasses de vos voisins, du jeudi au samedi.

Les inscriptions se font directement au bureau communal auprès de la secrétaire, par téléphone au 032 433 41 30 ou par mail secretariat@saulcy.ch, le tableau des dates seront à l'affichage publique. Pour une question d'organisation, nous vous remercions de vous inscrire jusqu'au 20 juin 2022.

La terrasse d'ouverture sera le vendredi 1^{er} juillet avec celle de la commune, à la place de jeu.

JUILLET	
vendredi 1	<i>Commune de Saulcy- Place de jeu</i>
samedi 2	
jeudi 7	
vendredi 8	
samedi 9	
jeudi 14	
vendredi 15	
samedi 16	
jeudi 21	
vendredi 22	
samedi 23	
jeudi 28	
vendredi 29	
samedi 30	

AOÛT	
jeudi 4	
vendredi 5	
samedi 6	
jeudi 11	
vendredi 12	
samedi 13	

Quels sont les déchets que l'on peut composter ?

Pour rappel, les déchets que l'on peut composter sont :

les restes de fruits et de légumes, les épluchures de la cuisine et tailles du jardin, le marc de thé et de café, filtres inclus, les fleurs coupées et plantes en pot désherbées, le fumier d'herbivores de petite taille, les coquilles d'œuf broyées, les coupes d'arbres et de buissons (morceaux de la longueur d'un doigt), les mauvaises herbes (pas lorsqu'elles sont montées en graines) // éviter les mauvaises herbes qui se multiplient par stolons, feuilles, les tontes de gazon et autres graminées, les fruits tombés, les aiguilles des arbres et les mousses

Les déchets que l'on ne doit pas composter :

La viandes et le poisson, les restes d'aliments cuits, les cendres de bois et de charbon, les épluchures de fruits tropicaux, le verre, métaux, produits synthétiques, le plastique, les couches, les sacs d'aspirateur, les crottes de chien et de chat, les plantes ou bouts de plante malades, les mégots, l'huiles et graisses, les pots de fleurs.



Le conseil communal

